

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------|------------------------------------|-------------|
| N° de client à la CCQ | | | |
| Nom | | Prénom | |
| Adresse de correspondance (celle où vous désirez recevoir votre courrier) | | | |
| Date d'effet de cette adresse (AAAA-MM-JJ) | | | |
| N° | Rue | N° d'appartement | |
| Case postale | Ville | Province | Code postal |
| Nouveau n° de téléphone principal | | Nouveau n° de téléphone secondaire | |
| Adresse de domicile (celle de votre résidence principale) | | | |
| A) <input type="checkbox"/> Cocher si l'adresse de domicile est la même que l'adresse de correspondance. B) Compléter les cases ci-dessous si l'adresse de domicile est différente. | | | |
| Date d'effet de cette adresse (AAAA-MM-JJ) | | | |
| N° | Rue | N° d'appartement | |
| Case postale | Ville | Province | Code postal |
| Personne autorisée à votre dossier | | | |
| <input type="checkbox"/> Je désire que l'adresse de correspondance de (nom) _____ soit également modifiée pour correspondre à ma nouvelle adresse de correspondance. | | | |

2. SIGNATURE

| | | | |
|----------------------------------|--|----------------------------|--|
| _____ Signature (obligatoire) | | _____ Date (AAAA-MM-JJ) | |
|----------------------------------|--|----------------------------|--|

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, au bureau régional de votre nouvelle région de placement.

Abitibi-Témiscamingue

518, rue Giguère
Val-d'Or (Québec) J9P 6M4
Télécopieur : 819 825-2192

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

188, rue des Gouverneurs
Rimouski (Québec) G5L 8G1
Télécopieur : 418 725-3182

Côte-Nord

598, boul. Laure, bureau 112
Sept-îles (Québec) G4R 1X7
Télécopieur : 418 962-7321

Estrie

2700, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec) J1K 2V8
Télécopieur : 819 565-5023

Mauricie – Bois-Francs

125, rue des Forges, 5^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Télécopieur : 819 693-5625

Montréal

1201, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 0A6
Télécopieur : 514 341-4025

Outaouais

225, montée Paiement
Gatineau (Québec) J8P 6M7
Télécopieur : 819 243-6018

Québec

700, boul. Lebourgneuf, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G2J 1E2
Télécopieur : 418 623-9234

Saguenay – Lac-Saint-Jean

1299, rue des Champs-Élysées, bureau 101
Saguenay (Québec) G7H 6P3
Télécopieur : 418 698-4715

Changement d'adresse

Vous êtes un travailleur dont le certificat de compétence ou l'exemption à détenir un certificat de compétence est valide ?

Si vous désirez changer votre adresse de domicile (celle de votre résidence principale et qui détermine la région de placement) et que celle-ci n'implique pas un changement de région de placement, vous n'avez aucune pièce justificative à joindre à votre demande. Lorsque votre changement sera confirmé, vous recevrez un avis de confirmation de changement d'adresse qui devra être conservé avec votre certificat de compétence ou l'exemption à détenir un certificat de compétence et ce, jusqu'à son renouvellement.

Si vous désirez changer votre adresse de domicile et que celle-ci implique un changement de région de placement, vous devez accompagner votre demande de **deux pièces justificatives différentes**. Lorsque votre changement sera confirmé, un duplicata de votre certificat de compétence ou d'exemption à détenir un certificat de compétence vous sera délivré, s'il y a lieu.

Toutefois, si votre certificat de compétence ou l'exemption à détenir un certificat de compétence est échu, ou encore, si vous modifiez uniquement votre adresse de correspondance (celle où vous désirez recevoir votre courrier), aucune pièce justificative n'est nécessaire.

Le changement d'adresse de correspondance et/ou de domicile peut être effectué de quatre façons :

- **Par les services en ligne :**
Rendez-vous à sel.ccq.org, et cliquez sur « Vous désirez modifier votre adresse de domicile et/ou de correspondance ? ». Au besoin, vous devrez fournir deux pièces justificatives.
- **Par courrier ou télécopieur :**
Vous pouvez imprimer, remplir et signer ce formulaire, puis le transmettre par courrier ou par télécopieur au bureau régional de votre nouvelle région de placement. Au besoin, vous devrez fournir deux pièces justificatives.
- **En personne à un bureau régional :**
Vous pouvez vous présenter en personne à un bureau régional de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Au besoin, vous devrez avoir en main deux pièces justificatives.
- **Par téléphone :**
Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle au 1 888 842-8282. Au besoin, vous devrez fournir deux pièces justificatives.

La CCQ se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires à la suite de votre demande.

Pièces justificatives

Les **deux preuves** doivent être datées de moins d'un an et être plus récentes que le dernier changement d'adresse. Les documents originaux, télécopies, photocopies et impressions de facture ou de relevé provenant d'Internet sont acceptés. Votre **nom** et votre **nouvelle adresse** doivent être inscrits sur **chaque preuve**.

- Une facture d'un organisme de service rattaché au domicile (Hydro-Québec, câblodistributeur, Gaz Métro, Bell, service Internet) ;
- Une facture de téléphone cellulaire (un document d'abonnement à un tel service n'est pas accepté) ;
- Une confirmation de changement d'adresse de Postes Canada.
- Une facture de carte de crédit ;
- Un relevé bancaire ;
- Un relevé de placement ;
- Une facture provenant de la municipalité ;
- Les droits de mutation (taxe de bienvenue) ;
- Un avis d'imposition municipale (compte de taxes municipales) ;
- Un acte de vente notarié d'une résidence ;
- Un certificat d'assurance habitation ;
- Un certificat d'assurance automobile ;
- Le permis de conduire à jour avec nouvelle adresse de domicile (nouvelle adresse au **recto seulement**) ;
- La confirmation de changement d'adresse de la SAAQ ;
- Un document provenant de l'Agence du Revenu du Canada (avis de cotisation, T4, etc.) ;
- Un document provenant du ministère du Revenu ou des Finances du Québec (avis de cotisation, relevé 1, chèque, etc.) ;
- Un état de prestations de l'assurance-emploi ;
- Un document provenant d'un des différents ministères et organismes provinciaux et fédéraux ;
- Une attestation d'inscription à un programme d'études.

Le bail, les talons de paie ainsi que les relevés d'emploi ne sont pas acceptés.